



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public**
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
syndicat du Val-de-Marne

Phase d'ajustement du mouvement 2018 Appels à candidatures pour postes particuliers

Phase d'ajustement du mouvement 2018 :

Le 27 juin 2018, se tiendra un second groupe de travail CAPD préparatoire à la phase d'ajustement du mouvement. La DASEN transmettra, aux organisations syndicales représentatives, le projet des affectations, à titre provisoire, des collègues qui n'ont pas eu de poste à l'issue de la phase principale du mouvement. **Ces affectations seront ensuite définitivement actées lors de la CAPD du 5 juillet 2018.**

Au cours de ce groupe de travail et jusqu'au 5 juillet, les 10 élus du SNUDI-FO 94 en CAPD (5 titulaires et 5 suppléants) contrôleront l'affectation de chaque collègue ayant envoyé sa fiche de suivi syndicale et interviendront pour défendre chaque situation individuelle qui leur a été confiée et demander le cas échéant une révision d'affectation.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous conseillons de nous adresser le double de votre accusé de réception accompagné du PDF du formulaire en ligne de la DSDEN pour la phase d'ajustement et la fiche de renseignements du SNUDI-FO dûment remplie !

✉ par mail à : 94snudifo@gmail.com

✉ par courrier postal : SNUDI-FO 94 – Maisons des Syndicats, 11-13 rue des Archives – 9400 CRÉTEIL

Appels à candidatures pour postes particuliers du 22 juin 2018 :

Vous trouverez ci-dessous tous les documents utiles pour candidater sur les postes à exigences particulières ou ASH restés vacants à l'issue du premier groupe de travail sur la phase d'ajustement du mouvement du 11 juin 2018 :

- [Liste des postes particuliers vacants](#)
- [Liste des postes ASH vacants](#)

Peuvent y candidater :

1. Les enseignants affectés à titre définitif sur un poste d'adjoint qui souhaitent demander **des postes de nature différente** : direction, des postes ASH ou des postes particuliers : ERUN, Régulateur, classe relais, conseiller pédagogique, Enseignant Référent...

Les collègues conserveront le poste qu'ils occupent à titre définitif et seront affectés à titre provisoire pour l'année scolaire 2018-2019.

2. Les enseignants n'ayant pas obtenu de poste à titre définitif qui souhaitent obtenir un poste particulier ou en ASH à titre provisoire.

Modalités des affectations :

Les affectations se feront au barème. Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude et certifications professionnelle seront prioritaires. Pour plus d'information, **Nous vous conseillons, avant de remplir la fiche de vœux, de lire ATTENTIVEMENT la [note d'information de la phase d'ajustement](#) qui vous donnera toutes les indications nécessaires**

Fiche de vœux ci-dessous :

- [Fiche de candidature – annexe](#) (.pdf) à
- [Fiche de candidature – annexe](#) (.doc)

Retour des candidatures avant le 27 juin 2018, par mail à :

- joelle.piers@ac-creteil.fr (postes à exigences particulières ou à profil)
- laurence.demichel@ac-creteil.fr (postes ASH)

Nous vous invitons à nous renvoyer le double de vos fiches de vœux afin que nous puissions vous défendre ou vous informer dès que vous serez affecté à 94snudifo@gmail.com

Vous pouvez également contacter les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD :

Benoît BALORDI (06.62.96.51.07),
Christine BRIANT-BAZIN (06 85 78 36 30),
Nathanaëlle L'HOTE (06 07 18 95 17)
Luc BÉNIZEAU (06 72 04 80 68)
Fabienne HELIER (06 87 38 77 07)

Caroline GALLIEN (06 29 08 68 33),
Leslie RUBINSZTAJN (06 86 49 62 66),
Julien THANEL (06 09 89 80 30)
Thierry AUDIN (06 22 91 00 57)
Jeanne MILEO (06 86 53 63 13)

Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'État, je me syndique au SNUDI-FO !!
[bulletin d'adhésion](#)